

**Conseil économique et social**

Provisoire

22 janvier 2003

Original: français

Session d'organisation pour 2003**Compte rendu analytique provisoire de la 1^{re} séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 15 janvier 2003, à 11 heures

Président provisoire: M. Simonovic (Croatie)*Président :* M. Rosenthal (Guatemala)**Sommaire**

Ouverture de la session

Élection du Président

Élection du Bureau

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Rapport du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau

Questions diverses

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.



La séance est ouverte à 11 h 20.

Ouverture de la session

1. **Le Président provisoire** déclare ouverte la session d'organisation du Conseil économique et social pour 2003.

2. Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil élus pour 2003 et remercie les membres du Conseil élus pour 2002 de leur contribution. Retraçant les activités menées par le Conseil au cours de l'année écoulée, il dit qu'avec l'aide du Bureau et du Secrétariat, le Conseil a tenu une session de fond constructive en juillet 2002. Au cours du débat de haut niveau de cette session, de grands progrès ont été réalisés touchant la mise en valeur des ressources humaines et le Conseil a adopté une déclaration ministérielle qui constitue, pour les gouvernements, les organismes des Nations Unies et la société civile, une nouvelle incitation à progresser davantage dans les domaines de la santé et de l'éducation pour tous.

3. Au cours du débat consacré aux activités opérationnelles, l'accent a été mis sur le financement des travaux des fonds et programmes des Nations Unies consacrés au développement et sur l'harmonisation et la simplification des procédures de ces entités. Les résultats de l'évaluation de l'efficacité des activités menées par les organismes des Nations Unies en matière de développement ont fait également l'objet d'un examen attentif. Le Conseil devrait continuer à tenir compte du souhait de nombreuses délégations de faire en sorte que le débat consacré aux activités opérationnelles serve davantage à orienter les activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies.

4. Le débat consacré aux questions de coordination a porté essentiellement sur les moyens de renforcer le Conseil et de donner plus de poids et d'efficacité à ses travaux. Au cours de ce débat, le Conseil a adopté des conclusions concertées qui devraient permettre de renforcer sa contribution au suivi intégré et coordonné des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU, mais qui sont encore loin de suffire en la matière.

5. Au cours du débat consacré aux affaires humanitaires, le Conseil a formulé des recommandations portant sur les moyens de renforcer la coordination des activités humanitaires menées par les organismes des Nations Unies. Il a également

souligné qu'il importait d'assurer une transition sans heurt entre les activités de secours et les activités de développement, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables. Ce point revêt une importance particulière si l'on considère que le Conseil participe de plus en plus souvent aux activités de consolidation de la paix après un conflit.

6. Au cours du débat général, le Conseil a progressé en ce qui concerne la question du renforcement du fonctionnement et de la coordination de ses organes subsidiaires. Comme suite à ses travaux, son bureau a tenu pour la première fois en 2002, avec tous les présidents des commissions techniques, une réunion qui a été suivie d'une réunion-débat avec les membres du Conseil. Cette réunion a permis d'examiner des questions touchant la coordination des travaux des commissions techniques et la coopération de ces commissions avec le Conseil et entre elles et contribué à renforcer les liens de travail entre le Conseil et lesdites commissions. Elle a également permis de souligner l'importance de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les activités du Conseil et de ses organes subsidiaires. Toujours lors du débat général, le Conseil a créé à l'intérieur du Département des affaires économiques et sociales un secrétariat d'appui à l'Instance permanente sur les questions autochtones. La représentation de gouvernements et d'organisations non gouvernementales au sein de l'Instance crée un précédent qui pourrait se révéler d'une grande importance pour l'avenir de l'Organisation.

7. Le Conseil s'est également occupé en 2002 de questions qui demeureront probablement prioritaires au cours des années à venir. En ce qui concerne la consolidation de la paix et la prévention des conflits, le Conseil a décidé, au cours de sa session de fond, de créer des groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit, qui seront chargés de l'aider à examiner les besoins humanitaires et économiques de ces pays, à élaborer des programmes d'aide pertinents, et à faire des recommandations concernant un programme d'aide à long terme en leur faveur et à faire en sorte que l'aide internationale qui leur est fournie soit adaptée et cohérente. La Guinée-Bissau a été le premier pays à demander qu'un groupe consultatif lui vienne en aide. Le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau, qui a été constitué en octobre 2002 par le Conseil, s'est rendu dans le pays en novembre 2002 et a établi un rapport qui sera présenté

au Conseil à la séance en cours. Il faut absolument que la communauté internationale trouve des moyens cohérents de résoudre les problèmes qui se posent aux pays sortant d'un conflit et les aide à réunir toutes les conditions voulues pour bénéficier d'une aide des donateurs.

8. Toujours en ce qui concerne la consolidation de la paix et la prévention des conflits, il convient de noter que l'année 2002 a été marquée par une interaction croissante entre le Conseil et le Conseil de sécurité. Le Conseil s'est mis en rapport avec le Conseil de sécurité à plusieurs reprises et les présidents successifs de ce dernier ont pris la parole devant le Conseil lors du débat de haut niveau et à l'occasion de la commémoration du dixième anniversaire de la signature de l'Accord général de paix au Mozambique. En outre, le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau a travaillé en étroite collaboration avec le Président du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité pour la prévention et le règlement des conflits en Afrique, ce qui a amené les deux organes à examiner en même temps certaines questions sociales et économiques et de sécurité, ce qui est apparu comme une excellente méthode de travail pour le Groupe consultatif spécial.

9. Il faudrait aussi que le Conseil apporte le meilleur appui possible à l'Assemblée générale, en particulier aux Deuxième et Troisième Commissions, et que ses travaux et ses réunions ne fassent pas double emploi avec les leurs. Le Président provisoire a soulevé la question au cours de l'année écoulée auprès du Président de l'Assemblée générale et des présidents de la Deuxième Commission, mais des efforts plus systématiques sont nécessaires pour accomplir des progrès substantiels dans ce domaine. En ce qui concerne la coopération entre les principaux organes de l'ONU, le Président provisoire a pris plusieurs fois l'initiative, au cours de l'année écoulée, de se concerter officieusement avec les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Il appartient aux futurs présidents de ces deux organes d'améliorer davantage leur coopération et leur coordination.

10. Un autre domaine dans lequel le Conseil a été très actif au cours de l'année écoulée est celui de ses relations avec les institutions de Bretton Woods, qui peuvent servir de base à des processus de décisions économiques de portée mondiale ouverts à un plus grand nombre de participants. L'Organisation mondiale

du commerce (OMC) a participé à la réunion de printemps du Conseil avec les institutions de Bretton Woods pour la première fois en 2002 et doit participer à celle qui sera organisée au printemps 2003. Il est prévu également que des représentants d'organisations non gouvernementales et du secteur privé participent à la réunion de printemps de 2003, comme ils ont déjà participé à celle de 2002.

11. La dernière grande question dont le Conseil s'est particulièrement occupé en 2002 est le suivi des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU. Les pays s'employant actuellement à donner suite aux engagements qu'ils ont pris lors des grandes conférences des années 90, du Sommet du Millénaire, de la Conférence sur le financement du développement et du Sommet de Johannesburg, il est indispensable que le Conseil progresse dans le suivi de leurs efforts.

12. Pour conclure, le Président provisoire dit que, pour que le Conseil ait un impact réel sur la vie des personnes qui ont le plus besoin d'aide, il faut qu'il étende progressivement son influence et, pour cela, renforcer ses liens avec les gouvernements, se concertent davantage avec les principaux décideurs et tienne compte des contributions des ONG, du secteur privé, des autorités nationales et locales, des milieux universitaires et des autres acteurs non gouvernementaux aux travaux du Conseil, c'est-à-dire qu'il doit jouer pleinement le rôle de catalyseur qui est le sien en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté et la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Élection du Président

13. **Le Président provisoire** dit qu'en vertu de l'article 18 du Règlement intérieur du Conseil économique et social, il revient à un État membre du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes d'assumer la présidence du Conseil. Il a été informé par le Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda, en sa qualité de Président du Groupe, que celui-ci a décidé de présenter la candidature de M. Gert Rosenthal (Guatemala) à la présidence. S'il n'y a pas d'objection, il considérera que le Conseil souhaite élire M. Gert Rosenthal Président du Conseil.

14. *M. Rosenthal (Guatemala) est élu Président par acclamation.*

15. *Il prend la présidence.*

16. **Le Président**, abordant la question générale du rôle du Conseil, dit que certains continuent d'avoir des doutes quant à la nature de ce rôle et ont du mal à le distinguer de celui de l'Assemblée générale et, en particulier, de la Deuxième Commission.

17. La Charte définit le rôle du Conseil de manière très générale dans ses articles 62 et 63 et c'est l'Assemblée générale qui, en définitive, l'a défini avec le plus de précision dans plusieurs des résolutions qu'elle a adoptées au cours de la première moitié des années 90, dont les résolutions 46/235, 48/162 et, en particulier, 50/227. Ce rôle a été à nouveau précisé au cours de l'année écoulée, dans le Plan d'action adopté par le Sommet mondial de Johannesburg et dans le Consensus de Monterrey. Il convient toutefois d'observer que le rôle du Conseil à l'intérieur du système des Nations Unies s'explique non seulement par les textes, mais aussi par l'expérience. De l'avis du Président, les fonctions que remplit le Conseil sont essentiellement au nombre de cinq.

18. Tout d'abord, le Conseil est une instance de débat sur les questions de développement. Il lui appartient, à ce titre, d'examiner les problèmes auxquels les États membres de l'Organisation doivent faire face en matière de développement et de droits de l'homme. Il contribue à faire prendre conscience de leur importance et de leurs incidences et détermine les orientations à suivre pour les résoudre, tant au niveau des pays que dans le cadre de la coopération internationale.

19. La deuxième fonction du Conseil consiste à convoquer des réunions pour débattre aussi bien de questions de fond que des moyens d'accroître la cohérence et la coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies et les ONG associés à leurs travaux. À cet égard, il convient de mentionner les réunions que le Conseil organise tous les ans, depuis 1998, avec les institutions de Bretton Woods et qui sont appelées à revêtir une importance particulière si l'on considère les dispositions du Consensus de Monterrey, qui font du Conseil l'intermédiaire privilégié de l'ONU avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'OMC. Il convient de noter, dans le même ordre d'idées, que le Conseil est aussi l'interlocuteur privilégié des ONG, des milieux universitaires et des entreprises privées désireuses de s'associer aux activités de l'ONU.

20. La troisième fonction du Conseil est une fonction de surveillance, de supervision et de vérification, qui

consiste notamment à orienter et orchestrer les travaux des organes subsidiaires placés sous son autorité (c'est-à-dire les 10 commissions techniques, les 5 commissions régionales et divers comités permanents et groupes d'experts). Le Conseil peut et doit faire en sorte que les travaux de ses organes soient plus cohérents et se renforcent mutuellement.

21. La quatrième fonction du Conseil est une fonction opérationnelle, qui consiste à proposer des orientations aux conseils d'administration des programmes et fonds des Nations Unies et à s'assurer de la cohérence de leurs travaux par rapport à ceux des autres entités du système des Nations Unies. Il l'exerce notamment lors du débat consacré aux activités opérationnelles de développement, qui est organisé pendant sa session de fond à un niveau intergouvernemental.

22. La cinquième fonction du Conseil consiste à contrôler en permanence les activités menées par les organismes des Nations Unies dans le domaine économique et social afin de s'assurer qu'ils s'acquittent des mandats qui leur ont été confiés. Conformément aux orientations qui leur sont données. Cela implique notamment qu'il doit assurer le suivi coordonné et intégral des grandes conférences des Nations Unies, telles que le Sommet du Millénaire.

23. Bien entendu, le Conseil ne travaille pas isolément. La Charte l'ayant placé sous l'autorité de l'Assemblée générale (art. 60), il doit lui rendre compte de ses activités. En ce qui concerne le Conseil de sécurité, sur la demande de celui-ci et de l'Assemblée générale, le Conseil a commencé à intervenir dans les domaines de la prévention des conflits et du relèvement des pays qui sortent d'un conflit, envisagés dans leur dimension économique et sociale, ce qui explique par exemple la création des groupes consultatifs spéciaux pour les pays d'Afrique qui sortent d'un conflit.

24. En résumé, le Conseil est l'organe de l'ONU auquel il revient d'assurer la coordination et de promouvoir la concertation entre les différentes entités du système des Nations Unies, ainsi qu'entre ces entités et d'autres entités qui, bien qu'extérieures au système, ont des interactions avec lui. Tout comme le Conseil de sécurité est spécialisé dans les questions relatives à la paix, à la sécurité et au désarmement, le Conseil économique et social est spécialisé dans les questions relatives au développement et aux droits de l'homme. Pour s'acquitter de sa tâche, il peut

s'appuyer non seulement sur le Secrétariat de l'Organisation, mais aussi sur les cinq commissions régionales, la CNUCED et les services d'appui des organes subsidiaires en place à Genève, Nairobi et Vienne. Le Président conclut en disant qu'il est convaincu qu'en 2003, les membres du Conseil continueront à s'employer à mieux définir le rôle du Conseil, dans le vaste cadre de l'objectif que les participants au Sommet du Millénaire se sont fixés, à savoir renforcer l'Organisation des Nations Unies.

Élection du Bureau

25. **Le Président** dit que, conformément à l'article 18 de son Règlement intérieur, le Conseil doit élire quatre vice-présidents. À la suite de consultations entre les groupes régionaux, les candidatures suivantes ont été proposées : Mme Marjatta Rasi (Finlande), Groupe des États d'Europe occidentale et autres États; M. Murari Raj Sharma (Népal), Groupe des États d'Asie; M. Abdul Mejid Hussein (Éthiopie), Groupe des États d'Afrique; M. Valery Kuchinsky (Ukraine), Groupe des États d'Europe orientale.

26. *Les quatre candidats sont élus Vice-Présidents du Conseil pour 2003 par acclamation.*

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

27. **Le Président** invite le Conseil à adopter l'ordre du jour provisoire.

28. *L'ordre du jour provisoire est adopté.*

29. **Le Président** souligne qu'avec l'adoption de ses résolutions 1988/77 et 1989/14, le Conseil a décidé d'un certain nombre de mesures destinées à relancer et à améliorer son fonctionnement. L'Assemblée générale, dans ses résolutions 45/264, 48/162, 50/227 et 52/12 B, a également adopté des mesures en vue de restructurer et de revitaliser le Conseil. En application des directives données dans ces résolutions, le Conseil examinera, à l'occasion de sa session d'organisation, l'ordre du jour provisoire de la session (E/2003/2) ainsi qu'une note du Secrétaire général contenant le projet de programme de travail de base du Conseil pour 2003 et 2004 (E/2003/1).

30. Il attire également l'attention sur les questions, indiquées dans l'ordre du jour provisoire, au sujet desquelles une décision doit être prise lors de la session d'organisation. Conformément aux dispositions

de l'alinéa 1) du paragraphe 2 de la résolution 1988/77 du Conseil, il se propose de tenir des consultations officielles sur le programme de travail envisagé et d'autres questions d'organisation, consultations sur la base desquelles le Bureau présentera des recommandations au Conseil à sa séance suivante.

Rapport du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau

31. **Le Président** dit que la décision 2002/304 adoptée par le Conseil le 25 octobre 2002 prévoyait l'examen par le Conseil du rapport établi par le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau.

32. **M. de Santa Clara Gomes** (Portugal) parlant au nom du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau, présente le rapport préliminaire du Groupe. Constitué en application de la décision 2002/302 du Conseil, sur la base de la résolution 2002/1 par laquelle le Conseil avait décidé de créer des groupes consultatifs pour les pays africains qui sortent d'un conflit, le Groupe consultatif a reçu pour mandat d'étudier les besoins de la Guinée-Bissau sur les plans humanitaire et économique, d'examiner les programmes d'appui pertinents et de formuler des recommandations en vue de l'établissement d'un programme d'aide à long terme. La création du Groupe s'explique par le fait que la communauté internationale doit trouver les moyens de venir en aide de façon cohérente et ordonnée aux pays qui, sortant d'un conflit, n'ont plus besoin d'un appui au titre du maintien de la paix, mais ne satisfont pas encore aux conditions qui vont de pair avec l'octroi d'une aide régulière.

33. La Guinée-Bissau est classée parmi les pays les moins avancés et son niveau de développement humain en 2002 la situe au 167^e rang sur 173. Son infrastructure et son économie ont été détruites pendant le conflit qui s'est achevé en 1999. Le pays a particulièrement souffert de la baisse des cours de la noix de cajou, principal produit à l'exportation, et de la réduction de l'aide publique au développement, laquelle représentait plus de 55 % du budget de l'État, ainsi que de la décision du Fonds monétaire international de suspendre l'application de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Faute de liquidités, l'État éprouve des difficultés à satisfaire les besoins immédiats de la population. Qui plus est, le pays est en proie à une instabilité politique qui s'explique par la faiblesse des institutions et

l'absence de séparation effective entre le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire. Cette instabilité s'est encore manifestée avec la dissolution du Parlement décidée par le Président de la République en novembre 2002.

34. Le Groupe consultatif a rencontré les représentants des différentes parties prenantes de la Guinée-Bissau, notamment la classe politique, les forces armées, la société civile et les organisations non gouvernementales, ainsi que des membres du Secrétariat et des fonds et programmes des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods. Il a effectué une mission dans le pays du 9 au 16 novembre 2002. À cette occasion, le Président de la Guinée-Bissau a demandé au Groupe de réfléchir à la façon de restaurer la confiance de la communauté internationale envers son pays. Le Groupe consultatif a adopté une démarche en deux temps, démarche selon laquelle le Gouvernement devrait commencer par s'engager sans équivoque sur la voie de la stabilité, de la bonne gouvernance et de la gestion rationnelle des finances et se doter d'un plan de développement à long terme avant que la communauté internationale reprenne ses interventions en faveur du développement.

35. Il est apparu qu'un bon nombre de difficultés auxquelles la Guinée-Bissau se heurtait actuellement auraient une incidence sur son développement à long terme, ce qui explique que le Groupe ait décidé de ne pas s'en tenir à des recommandations à long terme, ainsi que le prévoyait son mandat, mais de formuler des recommandations à court terme et à long terme qui s'adressent aux autorités nationales, à la communauté internationale, aux donateurs, aux institutions de Bretton Woods et au système des Nations Unies. Le Groupe préconise l'établissement d'un partenariat entre le Gouvernement et la communauté internationale qui reposerait sur des objectifs communs et s'inscrirait dans une stratégie de développement à long terme. Les efforts demandés au Gouvernement de la Guinée-Bissau s'accompagneraient d'une aide de la communauté internationale qui prendrait les formes suivantes : aide d'urgence, appui technique, assistance électorale et aide au développement. Le partenariat pourrait être étayé par un fonds d'affectation spéciale provisoire tel que celui qui est actuellement établi par le Programme des Nations Unies pour le développement. Les suites données aux recommandations feraient l'objet d'évaluations périodiques. L'application des recommandations à long

terme passe par une participation plus active de la communauté internationale au développement de la Guinée-Bissau et l'adoption de mesures par le Gouvernement aux fins de stimuler la croissance économique et de reconstruire le pays.

36. Conscient que les élections parlementaires qui se dérouleront le 20 avril influenceront sur la faisabilité de l'application des recommandations, le Groupe suivra de près le résultat du scrutin. Il espère que le Conseil souscrira aux recommandations énoncées dans le rapport. Le Groupe entend continuer à examiner la situation en Guinée-Bissau et établira un rapport complémentaire si besoin est et si le Conseil en décide ainsi.

Questions diverses

37. **M. Carpio Govea** (Venezuela), parlant au nom des États membres du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la création des groupes consultatifs pour les pays africains qui sortent d'un conflit a été l'un des résultats les plus marquants des travaux du Conseil en 2002 et souligne qu'il importe de poursuivre sur cette voie. En ce qui concerne le paragraphe 16 du document E/2003/1, il souhaite savoir quand sera constitué le Comité qui représentera l'Organisation des Nations Unies lors des négociations avec l'Organisation mondiale du tourisme en vue de la transformation de cette dernière en institution spécialisée des Nations Unies et quand commenceront les négociations.

38. **M. Khan** (Directeur de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination) précise que le Comité chargé des négociations avec les institutions intergouvernementales a été créé par une décision de 1946, mais que sa composition reste à établir. Dans sa résolution 2002/24, le Conseil a autorisé son président à nommer les membres du Comité qui sera chargé des négociations avec l'Organisation mondiale du tourisme, en consultation avec les groupes régionaux. Le Secrétariat a remis un projet de lettre au Président et celui-ci devrait le transmettre prochainement aux groupes régionaux afin qu'ils nomment les pays qui souhaiteraient prendre part aux travaux du Comité. Le Secrétariat espère qu'à l'issue de ces consultations, le Comité sera constitué rapidement et commencera à examiner en mars le projet d'accord devant régir les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du tourisme qui est élaboré par le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat. Le Comité pourrait

ainsi mettre la dernière main à son rapport dans le courant du printemps, ce qui permettrait au Conseil d'examiner ce document à sa session de fond de juillet. Le calendrier proposé ne semble pas trop ambitieux au vu de l'intérêt que le Conseil porte à la question.

39. **Mme Dos Santos Jaló** (Guinée-Bissau) accueille favorablement le rapport du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau et espère que le Conseil continuera d'aider tous les pays sortant d'un conflit et non pas seulement la Guinée-Bissau.

La séance est levée à 12 h 35.